



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 01 SEPTEMBRE 2026

Le premier septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Croix de Fer à la Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Date de la convocation : 26 août 2026

Membres du Bureau présents: Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, M. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Yves DURBET, Christophe ROBERT, Humberto FERNANDES, Jérémy TRACQ

Autres élus présents: Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

Secrétaire de séance: Mme Laure PION

N°	Nomenclature ACTES	Libellé	Décisions : Le bureau syndical, après avoir délibéré,	Résultat du vote
20260902_65		Demande de subvention pour l'animation du PPT 3	- Sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'aide financière la plus élevée possible pour la faisabilité de l'opération ; - S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget du SPM ; - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.	Unanimité
20260902_66		Demande de subventions au titre du Fonds Vert	- Autorise Monsieur le président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la réalisation des actions suivantes : ▪ - Réfection des berges et renforcement du lit du Rieu Benoit à Valloire ; ▪ Réfection d'une protection de berge sur le Doron de Termignon à Val-Cenis ; ▪ Investigations complémentaires à l'étude de la protection contre les inondations de l'Arc dans la traversée de Termignon et pour lesquelles il est maître d'ouvrage, - Autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.	Unanimité
20260902_67		Demande de subvention au titre du FPRNM	- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la réalisation de l'étude complémentaire à l'EDD de l'Arc aval dont il est maître d'ouvrage, - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.	Unanimité
20260902_68		Mise à jour du tableau des emplois	- Décide que ces recrutements pourront intervenir en application de l'article L332-8-2° du code général de la Fonction Publique par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans, selon les dispositions de l'article L332-9 du code général de la Fonction Publique. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, ou lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics de 6	Unanimité

			ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, selon les dispositions de l'article L332-10 du code général de la Fonction Publique, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. - Fixe la rémunération, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A et B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, étant précisé que ces agents pourront également percevoir le régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante, - Décide de modifier le tableau des emplois à la date du 19 mai 2026. - Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026	
--	--	--	---	--

A Saint-Jean-de-Maurienne, le 02 septembre 2026,

Le Président,
Signé : M. GENON

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU SYNDICAL
Séance du 1^{er} septembre 2026

Le premier septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en salle Croix de Fer de la Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Laure PION

Date de la convocation : 26 août 2026

Membre du bureau présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, M. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Yves DURBET, Christophe ROBERT, Humberto FERNANDES, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

DÉLIBÉRATION N° 20260901_65

ANIMATION 2026 DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL N°3 : DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'agriculture rappelle à l'assemblée que le Plan Pastoral Territorial Maurienne n°3 approuvé par la Commission Permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 26 novembre 2021 pour une durée de cinq ans, prendra fin le 25 novembre 2026.

Il explique que la Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA73), chargée de l'animation de ce PPT, a consommé à fin juillet l'entièreté du budget alloué, et établi un devis complémentaire pour finaliser l'animation du programme et notamment :

- Programmation : Contact et accompagnement des porteurs de projets...
- Instruction des dossiers : Vérification du contenu et de l'éligibilité du dossier, élaboration d'une fiche descriptive synthétique par projet...
- Réception sur le terrain des travaux
- Suivi et évaluation de la programmation 2026 : Programmation prévisionnelle annuelle des projets, suivi des opérations et de la consommation des crédits...
- Information et communication autour du PPT

Le coût de cette animation s'élève à 8 871 € TTC (7 800 € devis SEA + 1 071€ de temps agent valorisé), éligibles à un soutien financier à hauteur de 60% du montant TTC par la Région Auvergne Rhône-Alpes, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES	
	Montant HT	Montant TTC		
Prestation SEA	6 500 €	7 800 €	AURA (60 % du TOTAL	5 323 €
Temps agent SPM		1 071 €	SPM	3 548 €
TOTAL	6 500 €	8 871 €		8 871 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'aide financière la plus élevée possible pour la faisabilité de l'opération ;
- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget du SPM ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance,

Signé : Mme Laure PION

Le Président,

Signé : M. Hervé GENON

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU SYNDICAL
Séance du 23 juin 2026

Le premier septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en salle Croix de Fer de la Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Laure PION

Date de la convocation : 26 août 2026

Membre du bureau présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, M. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Yves DURBET, Christophe ROBERT, Humberto FERNANDES, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

DÉLIBÉRATION N° 20260901_66

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Président rappelle que le fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. L'axe 2 du Fonds Vert concerne notamment la prévention contre les inondations.

Le SPM a programmé plusieurs chantiers de prévention des inondations pour l'année 2026 :

- **Réfection des berges et renforcement du lit du Rieu Benoit à Valloire** : le Rieu Benoit a connu, durant les dernières années, plusieurs épisodes de crues à charriage qui ont endommagé la berge rive droite à l'aval du pont de la RD902. Cette berge verticale soutient plusieurs maisons. Une consolidation s'avère nécessaire, à la vue des dégradations continues et récentes du mur tenant la berge.

- **Réfection d'une protection de berge sur le Doron de Termignon à Val-Cenis** : le Doron de Termignon a connu plusieurs crues ces dernières années. Une protection de berge en extrados rive gauche a été abîmée et menacée, par érosion progressive du talus, la route communale et une exploitation agricole en contre-haut. Le Syndicat du Pays de Maurienne a programmé la reprise et la prolongation de cette protection de berge en enrochement afin de protéger les enjeux situés sur la berge.

Par ailleurs, le SPM prévoit de mener des **investigations complémentaires à l'étude de la protection contre les inondations de l'Arc dans la traversée de Termignon**, en cours. Les investigations porteront sur la rive gauche de l'Arc et consisteront à réaliser des sondages géotechniques et des investigations géophysiques.

Le SPM sollicite un financement du Fonds vert pour ces trois opérations, selon les montants estimatifs ci-dessous :

Intitulé	Coût estimatif (€ HT)	Taux de financement Fonds Vert sollicité	Montant Fonds Vert sollicité
Réfection des berges et renforcement du lit du Rieu Benoit à Valloire	143 000 €	25 %	35 750 €
Réfection d'une protection de berge sur le Doron de Termignon à Val-Cenis	105 000 €	25 %	26 250 €

Investigations complémentaires à l'étude de la protection contre les inondations de l'Arc dans la traversée de Termignon	42 615 €	20 %	8 521 €
--	----------	------	---------

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la réalisation des actions listées ci-dessus et pour lesquelles il est maître d'ouvrage,
- **Autorise** Monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

La secrétaire de séance,
Signé : Mme Laure PION

Le Président,
Signé : M. Hervé GENON

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU SYNDICAL
Séance du 23 juin 2026

Le premier septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en salle Croix de Fer de la Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Laure PION

Date de la convocation : 26 août 2026

Membre du bureau présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, M. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Yves DURBET, Christophe ROBERT, Humberto FERNANDES, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

DÉLIBÉRATION N° 20260901_67

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM) POUR L'ETUDE COMPLEMENTAIRE A L'EDD DE L'ARC AVAL

Le SPM a transmis à la DREAL, service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, l'étude de dangers (EDD) des systèmes d'endiguement de l'Arc Aval le 24 juin 2024. La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a analysé le contenu de l'étude de dangers remise et a rendu son rapport d'instruction le 4 juillet 2025. Un certain nombre d'observations y sont formulées. Il est notamment demandé au SPM d'intégrer un retour d'expérience des crues de 2024 de l'Arc et de vérifier la cohérence de l'EDD avec ces événements.

D'après les premiers résultats d'analyse, et en l'état actuel des digues, le risque de brèche sur les digues s'avère plus fort que ce qui a été pris en compte dans l'EDD. Ainsi, les niveaux de protection doivent être réévalués, ce qui implique le lancement d'une étude complémentaire visant à :

- Réaliser un retour d'expérience des crues de 2024 et s'assurer de la cohérence avec le modèle hydraulique de l'EDD ;
- Réévaluer les risques d'affouillement des ouvrages ;
- Réévaluer les niveaux de protection et étudier les conséquences associées à cette révision ;
- Reprendre les cartes des zones protégées associées aux niveaux de protection ;
- Mettre à jour l'EDD selon ces nouveaux éléments.

Pour financer cette opération dont le montant est estimé à 13 920 € HT, Le SPM sollicite un financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la réalisation de l'étude complémentaire à l'EDD de l'Arc aval dont il est maître d'ouvrage,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,
Signé : Mme Laure PION

Le Président,
Signé : M. Hervé GENON

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU SYNDICAL
Séance du 1^{er} septembre 2026

Le premier septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en salle Croix de Fer de la Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Laure PION

Date de la convocation : 26 août 2026

Membre du bureau présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, M. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Yves DURBET, Christophe ROBERT, Humberto FERNANDES, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

DÉLIBÉRATION N° 20260901_68

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 17 mars 2026 modifiant le tableau des emplois du Syndicat du Pays de Maurienne ;

Vu la publicité effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il convient de prévoir la possibilité de pourvoir les emplois par des agents contractuels sur la base de l'article L332-8-2° du code général de la Fonction Publique ;

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer les modalités de recrutement ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de revaloriser les emplois permanents suivants, à compter du 1^{er} avril 2026 :

- 1 emploi Attaché spécialité Pays d'Arts et d'Histoire, à temps non complet 17 heures et 30 minutes (17,5/35ème), IB 611 / IM 518, revalorisé à : IB 653 / IM 550 ;
- 1 emploi ATEA principal de 1ère classe spécialité IMS, Accordéon SJM-TM-St-Julien-HMV, à temps complet 20 heures (20/20ème), IB 461 / IM 409, revalorisé à : IB 484 / IM 424 ;
- 1 emploi ATEA principal de 1ère classe spécialité Chant TM, à temps non complet 18 heures et 45 minutes (18.75/20ème), IB 461 / IM 409, revalorisé à : IB 484 / IM 424 ;
- 1 emploi ATEA principal 2e classe spécialité Piano FM HMV, à temps complet 20 heures (20/20ème), IB 429 / IM 384, revalorisé à : IB 444 / IM395 ;

Considérant la nécessité de revaloriser les emplois permanents suivants, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- 1 emploi ATEA principal 1ère classe Danse TM, à temps non complet 10 heures (10/20ème), IB 446/ IM 397, revalorisé à IB 461 / IM 409 ;
- 1 agent ATEA principal 1ère classe, spécialité Direction SJM, à temps complet 20 heures (20/20ème), IB 573 / IM 489, revalorisé à : IB 604 / IM 513 ;
- 1 agent ATEA principal 2e classe spécialité Saxophone, IMS SJM, à temps complet 20 heures (20/20ème), IB 444 / IM 395, revalorisé à : IB 458/IM 406 ;
- 1 emploi ATEA principal 2e classe spécialité IMS HMV, à temps complet 20 heures (20/20ème), IB 401 / IM 376, revalorisé à : IB 415 / IM 377 ;

- 1 emploi Attaché Agriculture – alimentation, à temps complet 35 heures pourvu à 24 heures et 30 minutes (24.5/35^{ème}), IB 778/IM 645, revalorisé à : IB 821 / IM 678 ;

Considérant la nécessité de revaloriser les emplois permanents suivants, à compter du 1^{er} octobre 2026 :

- 1 emploi Attaché Culture et Patrimoine, à temps complet 35 heures pourvu à 24 heures et 30 minutes (24.5/35^{ème}), IB 567/ IM485, revalorisé à : IB 611 / IM 518 ;

Considérant la nécessité de modifier l'emploi permanent suivant, dans le cadre d'un changement de durée hebdomadaire de service inférieur à 10%, par suite de l'augmentation des besoins du service EEA à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- 1 emploi ATEA principal 2e classe spécialité Clarinette HMV-MG-PM, à temps non complet 16 heures (16/20^{ème}), passera à 17 heures (17/20^{ème}) IM/IB 684/574 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	STATUT AGENT	Indice brut/Indice Majoré
EMPLOIS PERMANENTS					73	Emploi(s)
FILIERE ADMINISTRATIVE					17	Emploi(s)
Attaché principal SCOT	A	1	0,80	29 heures 36 min (Base 37 heures)	CDI Art L332-10	1015/826
Attaché principal Coopération transfrontalière	A	1	0,80	29 heures 36 min (Base 37 heures)	CDI Art L332-10	843/695
Attaché principal Direction EEA	A	1	0,80	29 heures 36 min (Base 37 heures)	CDI Art L332-10	843/695
Attaché DGS	A	1	1	37 heures	Titulaire	567/485
Attaché TEPOS – Mobilité	A	1	0,80	29 heures 36 min (Base 37 heures)	CDI Art L332-10	821/678
Attaché Communication / Marketing Territorial	A	1	1	37 heures	CDD Art L332-8-2°	567/485
Attaché Stratégie alimentaire de territoire	A	1	0,70	24 heures 30 min (Base 35 heures)	CDI Art L332-10	821/678
Attaché Culture et patrimoine	A	1	0,70	24 heures 30 min (Base 35 heures)	CDD Art L332-8-2°	611/518
Attaché Pays d'art et d'histoire	A	0,5	0,50	17 heures 30 min (Base 35 heures)	CDI Art L332-10	653/550
Attaché Direction EEA	A	1	0,00	29 heures 36 min	Non pourvu	

				(Base 37 heures)		
Attaché Tourisme Digital	A	1	0,70	25 heures 55 min (Base 37 heures)	CDD Art L332-8-2°	611/518
Rédacteur principal de 2ème classe Responsable secrétariat général	C	1	0	Base 35 heures	Non pourvu	
Adjoint administratif principal de 2ème classe Accueil secrétariat MJD	C	1	0,80	28 heures (Base 35 heures)	CDD Art L332-8-2°	368/367
Adjoint administratif principal de 1ère classe Secrétariat général	C	1	1	35 heures	Titulaire	460/408
Adjoint administratif principal de 1ère classe Comptable	C	1	1	35 heures	Titulaire	478/420
Adjoint administratif principal de 1ère classe Transports scolaires	C	1	1	35 heures	Titulaire	478/420
Adjoint administratif principal de 1ère classe Accueil secrétariat EEA	C	1	0,60	21 heures (Base 35 heures)	Titulaire	478/420
Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux Assistant(e) administrative accueil - transports scolaires	C	0,8	0,80	28 heures	CDD Art L332-8-2°	416/377
FILIERE TECHNIQUE					9	Emploi(s)
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	CDD Art L332-8-2°	484/424
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	Stagiaire	611/518
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	CDD Art L332-8-2°	565/483
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	Stagiaire	611/518
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	CDD Art L332-8-2°	518/450
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	CDD Art L332-8-2°	565/483
Ingénieur Eau et milieux aquatiques	A	1	1	37 heures	CDD Art L332-8-2°	484/424
Ingénieur PICS	A	1	0	37 heures	Non pourvu	
Ingénieur principal GEMAPI	A	1	1	37 heures	Titulaire	721/602

FILIERE CULTURELLE					47	Emploi(s)
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe					25	Emploi(s)
FM SJM	B	0,5	0,350	7 heures (Base 10 heures)	CDD Art L332-8-2°	573/489
Hautbois TM-SJM-PM	B	1	1	20 heures	Titulaire	660/556
Saxophone TM	B	0,613	0,613	12 heures 15 min	Titulaire	604/513
Musique Assistée par Ordinateur TM	B	0,45	0,450	9 heures	CDI Art L332-10	684/574
Danse TM	B	0,6	0,50	10 heures (Base à 14 heures)	CDD Art L332-8-2°	461/409
Piano SJM	B	1	0,80	16 heures (Base 20 heures)	CDD Art L332-8-2°	547/470
Intervention Milieu Scolaire – Flûte tr. TM	B	1	0,515	10 heures et 15 minutes (Base 20 heures)	Titulaire	484/424
Trompette, cor, SJM-PM	B	1	0,837	16 heures et 45 min (Base 20 heures)	CDD Art L332-8-2°	446/397
Batterie-percussions TM-PM	B	1	0,500	10 heures (Base 20 heures)	Titulaire	573/489
Direction site SJM	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	604/513
Violoncelle SJM-HMV	B	0,66	0,660	13 heures 15 minutes	CDI Art L332-10	707/592
IMS, Accordéon SJM-TM-SJU-HMV	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	484/424
Guitares SJM-TM	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	461/409
Trombone-tuba accordéon SJM-MG-PM	B	1	1	20 heures	Titulaire	604/513
Direction site SJU	B	1	1	20 heures	Titulaire	638/539
Clarinette TM-SJM	B	1	0,800	16 heures (Base 20 heures)	Titulaire	513/446
Intervention Milieu Scolaire – Flûte tr. MG	B	0,75	0,750	15 heures	Titulaire	604/513

Saxophone MG	B	0,35	0,35	7 heures	CDD Art L332-8-2°	707/592
Chant TM	B	0,937	0,937	18 heures et 45 min	CDI Art L332-10	484/424
Guitare Musiques actuelles PM	B	1	0,400	8 heures (Base 20 heures)	CDD Art L332-8-2°	484/424
Direction-IMS PM	B	1	1	20 heures	Titulaire	573/489
Hautbois SJU	B	0,025	0,000	30 minutes	Non pourvu	
Guitares MG	B	0,9	0,000	(Base 18 heures)	Non pourvu	
Chant MG-SJM	B	1	1	20 heures	CDD Art L332-8-2°	513/446
Trompette-cor SJU-MG	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	660/556
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 2^{ème} classe					22	Emploi(s)
Piano PM	B	0,565	0,565	11 heures et 15 min	CDI Art L332-10	444/395
Saxophone IMS SJM	B	1	1	20 heures	CDD Art L332-8-2°	458/406
Chant PM	B	0,50	0,275	5 heures 30 minutes (Base 10 heures)	CDD Art L332-8-2°	429/384
Intervention Milieu Scolaire – Flûte tr. TM	B	1	0	20 heures	Non pourvu	
Danse flamenco TM	B	0,325	0,325	6 heures 30 minutes	CDI Art L332-10	415/377
Direction HVM	B	1	1	20 heures	CDD Art L332-8-2°	480/421
Direction - Théâtre TM	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	444/395
Accordéon – IMS TM-PM	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	458/406
Batterie-percussions SJM	B	0,85	0,713	14 heures 15 minutes (Base 17 heures)	CDD Art L332-8-2°	429/384
Flûte tr. SJM	B	0,5	0,500	10 heures	Titulaire	458/406

IMS HMV	B	1	1	20 heures	CDD Art L332-8-2°	415/377
Piano MG	B	0,813	0,000	16 heures 15 minutes	Non pourvu	
Violon MG-TM-HMV	B	0,9	0,750	15 heures (Base 18 heures)	CDD Art L332-8-2°	429/384
Batterie-percussions MG-HMV	B	1	1	20 heures	CDD Art L332-8-2°	458/406
Piano FM HMV	B	1	1	20 heures	CDI Art L332-10	444/395
Direction MG / Flûte MG	B	1	1	20 heures	Titulaire	444/395
Piano TM	B	0,75	0,625	12 heures 30 minutes (Base 15 heures)	CDD Art L332-8-2°	415/377
FM (IMS HAUTBOIS)	B	0,8	0,800	16 heures	CDD Art L332-8-2°	458/406
Clarinette HMV-MG-PM	B	0,85	0,850	17 heures	CDD Art L332-8-2°	415/377
Violon SJM-PM	B	1	0	(Base 20 heures)	Non pourvu	
Batterie percussions PM	B	0,26	0	5 heures 15 minutes	Non pourvu	
Chef d'orchestre OSM	B	0,25	0,060	1 heure 15 minutes (Base 5 heures)	CDD Art L332-8-2°	444/395
EMPLOIS NON PERMANENTS					9	Emploi(s)
FILIERE ADMINISTRATIVE					3	Emploi(s)
Attaché Grand Chantier Lyon-Turin	A	1	1	37 heures	Contrat de projet	732/610
Attaché Animation, gestion, fonctionnement GAL-TAM (LEADER)	A	1	0,600	21 heures (Base 35 heures)	Contrat de projet	693/580
Volontaire territorial d'administration (VTA) Refonte site web		1	0	35 heures	Non pourvu (CDD de droit privé)	
FILIERE TECHNIQUE					1	Emploi(s)
Ingénieur GEMAPI	A	1	1	37 heures	Contrat de projet	484/424
FILIERE CULTURELLE					5	Emploi(s)

Apprenti (EEA)	B	1	0	35 heures	Non pourvu	
ATEA principal 1ère classe Accroissement temporaire d'activité	B	1	0,35	7 heures (Base 20 heures)	CDD ATA	506/441
ATEA principal 2ème classe Accroissement temporaire d'activité	B	1	0,00	(Base 20 heures)	Non pourvu	
ATEA principal 2ème classe Accroissement temporaire d'activité	B	1	0	(Base 20 heures)	Non pourvu	
ATEA principal 1ère classe Accroissement temporaire d'activité	B	1	1	13 heures (Base 20 heures)	CDD ATA	446/397
		EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU		Nombre d'emplois	
		73,45	57,11		82	

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide** que ces recrutements pourront intervenir en application de l'article L332-8-2° du code général de la Fonction Publique par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans, selon les dispositions de l'article L332-9 du code général de la Fonction Publique. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, ou lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, selon les dispositions de l'article L332-10 du code général de la Fonction Publique, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **Fixe** la rémunération, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A et B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, étant précisé que ces agents pourront également percevoir le régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante,
- **Décide** de modifier le tableau des emplois à la date du 19 mai 2026.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026

La secrétaire de séance,
Signé : Mme Laure PION

Le Président,
Signé : M. Hervé GENON